**Règlement de la Course Nature et Marche**

**La Villersoise 25 Juin 2023**

***Article 1*** : La course la Villersoise est organisée par l’association Villers Animations de Villers sur Coudun. La 5eme édition aura lieu le dimanche 25 Juin 2023.

***Article 2*** : Cette course nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement, il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toutefois, toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent :

- Jet de ravitaillement usagé en dehors des zones de ravitaillement

- Circulation en dehors du sentier balisé

- Dégradation volontaire de la flore

***Article 3* : Epreuve sportive**

Course pédestre nature de 8 kms. Départ le Dimanche 26 Juin 2023 à 10h. Epreuve individuelle en **autosuffisance**, pas de ravitaillement sur le parcours, prévoir gourde ou un sac à eau de type camelback et barres de céréales. Ravitaillement offert à l’arrivée uniquement, avec remise des prix**.**

Marche de 8 kms. Départ le dimanche 25 Juin 2023à 9h. pas de ravitaillement sur le parcours, prévoir gourde ou un sac à eau de type camelback et barres de céréales. Ravitaillement offert à l’arrivée uniquement.

L’organisation se réserve le droit de stopper tout concurrent en cas de besoin (déficience, problème, etc.….)

 ***Article 4* : Participation**

Pour la course, il s'agit d'une épreuve sportive "nature" ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, toutes catégories à partir de 16 ans (nés en 2007 ou avant). Un mineur doit obligatoirement avoir une autorisation parentale. Les règles d’éthique, pour le respect des personnes, le respect de la nature, le partage et la solidarité devront être suivies par chaque participant.

Les coureurs licenciés à l’UFOLEP, à la Fédération Française d’Athlétisme et de Triathlon, à la fédération Française de course d’orientation devront fournir une copie de leur licence. Pour les coureurs non licenciés, un certificat médical mentionnant « non contre-indication à la course à pieds en compétition » datant de moins d’un an est obligatoire.

***Article 5* : Parcours**

Le circuit tout terrain emprunte des sentiers et bois dans sa grande majorité, avec quelques passages sur routes ouvertes à la circulation, les concurrents devront respecter le code de la route et les consignes données par les signaleurs aux endroits dangereux. L’organisation dégage toute responsabilité en cas de non respect.

***Article 6* : Signalisation**

Fléchage du parcours par panneaux colorés jaunes, orange et rubalise blanc et rouge. Des signaleurs seront présents sur le parcours. Chacun devra se conformer à leurs consignes.

***Article 7* : Inscription**

Les inscriptions se font sur le site Adeorun.com. avec le règlement et le dépôt des pièces nécessaires. **Les inscriptions en ligne et l’envoi des justificatifs en ligne seront clos le vendredi 23 juin 2023 ou avant si le quota de 50 inscrits est atteint.**

**Tarif : 8 euros les 8 kms et 2 euros pour la marche..**